

STUDENT MULTI BREDA STUDENT MULTI MAASTRICHT STUDENT MULTI ROOSENDAAL STUDENT MULTI AACHEN STUDENT MULTI LUXEMBOURG

Pour le voyageur régulier

⊙ 2^e classe

⊙ 5 trajets aller et 5 trajets retour
⊙ validité de 49 jours

OÙ L'UTILISER ?

Ton abonnement est toujours émis à destination de ton établissement scolaire ou de ton lieu de stage.

5 trajets* aller et 5 trajets* retour :

- **STUDENT MULTI Breda :**

Au départ d'une gare* ou d'un point d'arrêt* belge ou point frontière* (excepté Hazeldonk-frontière) à destination de Breda via Hazeldonk-frontière et vice versa.

- **STUDENT MULTI Maastricht/Maastricht Randwyck/Eijsden :**

Au départ d'une gare* ou d'un point d'arrêt* belge ou point frontière* (excepté Visé-frontière) à destination de Maastricht/Maastricht Randwyck/Eijsden et vice versa.

- **STUDENT MULTI Roosendaal :**

Au départ d'une gare* ou d'un point d'arrêt* belge ou point frontière* (excepté Roosendaal-frontière) à destination de Roosendaal, via Roosendaal-frontière et vice versa.

- **STUDENT MULTI Aachen :**

Au départ d'une gare* ou d'un point d'arrêt* belge ou point frontière* (excepté Aachen-Süd Grenze) à destination de Aachen, via Aachen-Süd Grenze et vice versa.

- **STUDENT ABONNEMENT LUXEMBOURG**

Le point frontière dépend du trajet le plus court en km.

- **STUDENT ABONNEMENT LUXEMBOURG via Gouvy-frontière :**

Au départ d'une gare* ou point d'arrêt belge ou points frontière (excepté Gouvy-frontière, Sterpenich-frontière, Athus-frontière) à destination de « Toute Gare Luxembourgeoise » via Gouvy-frontière et vice versa.

- **STUDENT ABONNEMENT LUXEMBOURG via Sterpenich-frontière :**

Au départ d'une gare* ou point d'arrêt belge ou points frontière (excepté Sterpenich-frontière, Gouvy-frontière, Athus-frontière) à destination de « Toute Gare Luxembourgeoise » via Sterpenich-frontière et vice versa.

- **STUDENT ABONNEMENT LUXEMBOURG via Athus-frontière :**

Au départ d'une gare* ou point d'arrêt belge ou points frontière (excepté Athus-frontière, Gouvy-frontière, Sterpenich-frontière) à destination de « Toute Gare Luxembourgeoise » via Athus-frontière et vice versa.

Valable sur les lignes exploitées par la SNCB :

- dans les trains du service intérieur (IC, L, P, S, EXTRA, EXP et T tels que mentionnés dans l'horaire sur [sncb.be](https://www.sncb.be)).
- A bord du EuroCity Bruxelles - Rotterdam, entre Bruxelles-Midi et Hazeldonk-Grens.

Pas valable :

- à bord des autres trains internationaux classiques, de nuit ou à grande vitesse.
- dans des trains spéciaux (trains de nuit pour les festivals ou certains événements,...).

Cas particulier :

Lorsque l'étudiant séjourne dans **2 résidences différentes** (garde alternée) et que l'établissement scolaire ou lieu du stage se situe entre les 2 résidences (sur le trajet taxé), l'abonnement peut être établi au départ d'une résidence à destination de l'autre résidence. De ce fait, un abonnement est créé au lieu de 2.

par ex. : résidence 1: Namur <-> école : Liège <-> résidence 2 : Aachen ; libellé de l'abonnement : Namur - Aachen.

POUR QUI ?

Pour tous les étudiants de moins de 26 ans qui effectuent la navette:

- soit :
de/vers leur établissement scolaire ou lieu de stage (y compris pour les doctorants, étudiants dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou en stage),
- soit :
de/vers les établissements agréés « IFAPME » (Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises), IAWM (Institut für Aus- und Weiterbildung im Mittelstand) en région germanophone, « ESPACE FORMATION PME » (Bruxelles) et « SYNTRA Vlaanderen » afin d'y suivre une formation d'insertion professionnelle.

Attention !

Pour pouvoir bénéficier d'un STUDENT MULTI, tu ne peux pas percevoir de revenus professionnels (excepté job d'étudiant) ou de remplacement (excepté le revenu d'intégration), ni d'allocation du RVA ou ONEM ou être établi pour ton propre compte (excepté statu 'étudiant-indépendant'). Les jeunes qui suivent une formation dans l'enseignement pour adultes ou une formation (obligatoire ou non) du VDAB, ACTIRIS ou FOREM, sont également exclus.

Si tu effectues des déplacements dans le cadre de ton job d'étudiant ou de ton activité d'étudiant-indépendant, tu seras en possession d'un autre titre de transport que d'un STUDENT MULTI.

SUR QUEL SUPPORT ?

Ton STUDENT MULTI est un abonnement papier, composé d'une carte plastifiée et d'un ticket de validation (voir également fiche « [support papier](#) »).

OÙ L'ACHETER ?

Où peux-tu obtenir un nouveau STUDENT MULTI ?

Tu peux obtenir un nouveau STUDENT MULTI uniquement au guichet d'une gare belge. Munis-toi d'une pièce d'identité* valable.

Tu peux acheter ton premier abonnement maximum 31 jours à l'avance.

Si tu as 18 ans ou plus, une attestation scolaire valable est également requise. Pour cela, deux possibilités :

- Soit tu complètes tes données sur cette [attestation scolaire](#) (modèle SNCB) et tu la fais signer par la direction de

ton école.

- Soit ton école te fournit sa propre attestation scolaire (digitale ou non) confirmant que tu es bien inscrit pour une période donnée. Dans ce cas, l'attestation scolaire (modèle SNCB) doit également être signée pour indiquer que tu ne disposes d'aucun revenu.

Alternative :

En attendant ton attestation scolaire ou lorsque ton attestation scolaire n'est pas encore valable (date mentionnant par exemple du 21/09/2025 au 16/07/2026) mais que l'inscription aux cours de l'année académique est définitive, une alternative à l'attestation scolaire est possible : l'attestation d'inscription est acceptée.

Une fiche d'inscription avec bulletin de versement n'est pas acceptée étant donné qu'il ne s'agit pas d'une inscription définitive. Après le paiement du droit d'inscription, tu reçois un document officiel valant « attestation scolaire ».

Remarques :

- tu peux aussi demander un STUDENT MULTI pour te rendre à ton lieu de stage. Si tu as 18 ans ou plus, tu as également besoin d'une attestation valable de ton établissement scolaire. Cette attestation, signée par la direction de ton école, mentionnera l'adresse de ton lieu de stage.
- Si ton attestation scolaire mentionne uniquement l'année académique (p.ex. 2025 – 2026), elle est valable jusqu'au 31/08/2026 inclus. Une nouvelle carte plastifiée (pour une durée de 5 ans) pourra donc être émise au guichet jusqu'au 31/08/2026 inclus. Passé cette date, tu auras besoin d'une nouvelle attestation. Si ton attestation spécifie des dates précises de début et de fin d'année académique (p.ex. 16/09/2025 - 15/09/2026), elle est valable jusqu'à la date de fin mentionnée. Une nouvelle carte plastifiée (pour une durée de 5 ans) pourra être émise au guichet jusqu'au 15/09/2026 (dans l'exemple donné). Passé cette date, tu auras besoin d'une nouvelle attestation.

Prolonger le ticket de validation de ton STUDENT MULTI :

Tu peux prolonger ton ticket de validation de ton STUDENT MULTI en achetant un nouveau:

- aux automates de vente (sauf à Eijssden, Breda, Luxembourg) ou au guichet d'une gare* belge, jusque maximum 31 jours à l'avance ;
- via le site internet sn**cb**.be (via ton compte "MySN**CB**") entre 31 jours et 10 jours à l'avance. Le ticket de validation te sera envoyé par courrier.

La période de validité du ticket de validation peut commencer à n'importe quelle date. Le chevauchement de 2 validations ou une interruption entre 2 périodes de validité est autorisé.

La date de fin de ta validation peut tomber maximum 1 mois après la date d'échéance de ton STUDENT MULTI.

Le ticket de validation doit être émis avant l'âge de 26 ans et la fin de validité de ce ticket doit être terminée maximum 1 mois après le jour de tes 26 ans.

Lors de ton achat, tu recevras toujours une preuve de paiement reprenant les caractéristiques de ton titre de transport que nous te recommandons de conserver. Toutefois, cette preuve ne vaut pas titre de transport.

Attention ! Si tu as 18 ans ou plus, lorsque la partie plastifiée de ton STUDENT MULTI est expirée, tu as besoin d'une nouvelle attestation scolaire. Dans ce cas, présente-toi au guichet et remet la nouvelle attestation pour la confection d'une nouvelle carte plastifiée.

COMMENT L'UTILISER ?

- Ton abonnement n'est pas valable sans la carte plastifiée ni le ticket de validation, tous deux en cours de validité lors de ton voyage.
- Durant la période de validité de la carte plastifiée de ton STUDENT MULTI, tu peux acheter autant de tickets de validation que tu le souhaites.
- Ton STUDENT MULTI est valable pour 10 trajets* pré-imprimés numérotés de 1 à 5 (5 allers et 5 retours) sur le trajet* et dans la classe choisie, endéans une période de 49 jours calendrier (à partir du premier jour de validité). Tu

choisis librement la date de début de validité de chaque ticket de validation.

- Dès réception de ton ticket de validation, plie-le en trois suivant les lignes indiquées et insère le ticket dans la pochette prévue à cet effet. Ne le coupe pas selon les pointillés.
- Avant d'embarquer dans le train, complète chronologiquement par destination, et suivant l'ordre numérique une ligne de ton ticket de validation, de la façon suivante :
 - le jour de la semaine (en toutes lettres) ;
 - la date de voyage : en 6 chiffres (JJ/MM/AA).

Les inscriptions non conformes, les ratures, les surcharges, les traces d'effacement, de gommage ou autres, rendent la ligne non valable et sont considérées comme irrégularités.

- Chaque ligne non remplie ne pourra plus être utilisée si la ligne suivante est complétée.
- Tu t'es trompé ? Remplis une nouvelle ligne.
- Tu peux rejoindre ta gare de destination par l'itinéraire le plus court en kilomètres ou par un itinéraire alternatif*, mais en passant toujours via le point frontière concerné.
- Tu ne peux pas t'éloigner de ta gare de départ pour y repasser ensuite ou dépasser ta gare de destination pour y revenir sans être en possession d'un titre de transport qui couvre ce(s) trajet(s) sur le réseau* belge.
- Si ta gare de départ ou de destination est Brussels Airport – Zaventem (voir rubrique « Dois-je payer un supplément ? » ci-dessous), ton STUDENT MULTI comprend le droit de passage aux portiques d'accès de l'aéroport. Présente le code-barres imprimé de ton ticket de validation au lecteur pour l'ouverture des portiques à l'aéroport.
- Sur ton ticket de validation au départ ou à destination de Roosendaal/Breda est imprimé un code-barres permettant d'ouvrir les portiques d'accès au quai à Roosendaal/Breda. Présente ton ticket de validation au lecteur pour l'ouverture des portiques.
- Ton abonnement peut être utilisé comme libre-parcours au Grand-Duché de Luxembourg dans les trains et les bus de la Société de transport ferroviaire luxembourgeoise (CFL) et dans les bus exploités par AVL, RGTR, TICE et LUXTRAM et ce pendant la validité du ticket de validation.
- Si ta gare de départ et/ou de destination fait partie d'une Zone*, tu peux circuler librement à l'intérieur de cette zone*, sans en sortir, à la date que tu as inscrit sur ton ticket de validation.
- Tu peux voyager jusqu'à l'interruption de nuit* du service des trains.

A QUEL PRIX ?

- Le prix de ton abonnement est calculé sur base de l'itinéraire le plus court en kilomètres entre ta gare de départ et de destination, via le point frontière* correspondant, au tarif* transfrontalier* concerné
- La distance minimale tarifée* est de 3 km ; la distance maximale tarifée* est limitée à la tranche kilométrique 116 – 120km par trajet simple sur le réseau* belge.
- Le prix de ton STUDENT MULTI est calculé sur la base de l'itinéraire le plus court en kilomètres entre ta gare de départ et de destination, via le point frontière* correspondant, au tarif transfrontalier* concerné.
- Le prix du trajet sur le réseau belge est calculé sur base du nombre de kilomètres jusqu'au point frontière correspondant à votre destination en fonction du trajet kilométrique le plus court. A ce prix est ajouté le prix du trajet NS (Maastricht ou Maastricht Randwyck ou Eijsden ou Breda ou Roosendaal) ou DB (Aachen).
- Pour l'abonnement luxembourgeois : le prix du trajet sur le réseau belge est calculé sur base du nombre de kilomètres jusqu'au point frontière* en fonction du trajet kilométrique le plus court, à ce prix est ajouté le forfait luxembourgeois (gratuit en 2e classe).
- Le prix d'un STUDENT MULTI est identique pour Maastricht, Maastricht Randwyck et Eijsden.
- Pour l'émission de ta carte plastifiée, un droit de confection* est perçu (voir « Tarifs* »).

DETERIORATION, PERTE OU VOL DU STUDENT MULTI ?

Voir fiche « [support papier](#) ».

PUIS-JE CHANGER LE TRAJET OU LE TYPE DE MON ABONNEMENT ?

Tu ne peux pas modifier le trajet* mentionné sur ta carte plastifiée et ton ticket de validation. Pour effectuer un autre trajet, achète un nouvel STUDENT MULTI et un ticket de validation correspondant.

COMMENT PASSER DE 2^e EN 1^e CLASSE ?

- Tu es déjà en possession d'un STUDENT MULTI transfrontalier* avec un ticket de validation valable en 2^e classe.
- Pour accéder ponctuellement à la 1^e classe, tu achètes un [SUPPLEMENT 1E CLASSE](#) (Voir fiche-produit Supplément 1e classe).

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Le remboursement de ton STUDENT MULTI est effectué au guichet d'une gare* belge de ton choix. Le remboursement avec effet rétroactif n'est pas accepté, sauf en cas de maladie avec sortie interdite (certificat médical nécessaire). Dans ce cas, la demande doit être transmise au Service clientèle de la SNCB :

SNCB Customer Services
Service clientèle
10-14 Bureau B-CS.6424
Porte de Hal 40
1060 Bruxelles

- Le ticket de validation de ton STUDENT MULTI est intégralement remboursable au guichet d'une gare* belge :
 - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque tu l'as acquis à l'avance ;
 - le jour même, dans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat à l'automate ou au guichet.
- Le ticket de validation de ton STUDENT MULTI en cours de validité n'est jamais remboursable.
- Un STUDENT MULTI achetée avec un bon d'échange ne donne lieu à aucun remboursement.
- En cas de changement dans le service des trains, tu n'as droit ni à un remboursement ni à une indemnisation.
- En cas d'erreur dans la détermination du prix, le trop-perçu doit être remboursé par la SNCB, le moins-perçu est à verser à la SNCB, et ce avec effet rétroactif d'un an.
- Les modalités de remboursement, ainsi que les frais administratifs* sont ceux en vigueur à la date d'achat de la validation.
- Le remboursement doit être demandé par toi-même ou une personne mandatée. Dans les deux cas, la personne qui introduira la demande devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité* valable, directement consultable par le personnel habilité de la SNCB.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si ta gare de départ ou de destination est Brussels Airport – Zaventem, tu ne paies pas le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT*. Pour accéder à l'aéroport, présente le code-barres sur le ticket de validation au lecteur pour l'ouverture des portiques.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare où tu effectues une correspondance, le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* n'est pas dû.

- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* sur ton itinéraire le plus court en kilomètres et que tu y effectues une interruption de voyage*, procure-toi un [SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT*](#) séparé pour accéder à l'aéroport.

QUE PERMET MON ABONNEMENT ?

- **PUIS-JE INTERROMPRE MON VOYAGE ?**

Oui. Tu peux interrompre* ton voyage dans n'importe quel(le) gare* ou point d'arrêt* belge situé(e) sur l'itinéraire le plus court en kilomètres. Autorisé au grand au Grand-Duché de Luxembourg pour l'abonnement concerné.

- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DE MON VOYAGE ?**

Oui. Le changement est autorisé sur le réseau belge* sur ton itinéraire le plus court en kilomètres entre ta gare de départ et de destination. Dans ce cas, tu achètes à l'un de nos canaux de vente un titre de transport couvrant la distance entre la gare faisant partie de cet itinéraire et ta nouvelle destination en Belgique. Si tu l'achètes à bord du train, il est majoré du supplément « Tarif à bord* ». Autorisé sans formalité au Grand-Duché de Luxembourg pour l'abonnement concerné.

- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSÉCUTIFS ?**

Oui. Un autre titre de transport peut être utilisé pour effectuer un trajet avant ou après celui de ton STUDENT MULTI, sur le réseau *belge.

- **D'AUTRES AVANTAGES ?**

Ton STUDENT MULTI te permet de bénéficier d'un tarif réduit sur les [Tickets de parking](#) pour l'utilisation des parkings gérés par [Parking SNCB](#).

Ce produit parking à tarif réduit n'est pas compatible avec les parkings vélo.

Muni de ton STUDENT MULTI valable, jusqu'à 4 enfants (sauf appartenance à un même ménage*) de moins de 12 ans peuvent t'accompagner gratuitement si tu as 18 ans ou plus.

CONDITIONS JURIDIQUES APPLIQUABLES

Veuillez noter que le STUDENT MULTI est régi par les Conditions Générales de Transport applicables au transport international (<https://www.b-europe.com/FR/Juridique/Conditions-de-Transport>) à l'exception des articles 9 et 10 de ces conditions qui ne sont pas d'application. A l'inverse, les articles 4§3, 5.4, 11 à 13 et l'annexe 1 des Conditions Générales de Transport applicables au transport national ([Conditions Générales de Transport - transport national](#)) sont exceptionnellement d'application au STUDENT MULTI.